



**Communauté de Communes  
du Pays Sostranien**

10, rue Joliot-Curie  
23300 - LA SOUTERRAINE  
☎ 05 55 63 91 11 - 📠 05 55 63 91 12  
Email : [infos@cco23.fr](mailto:infos@cco23.fr)  
N° SIREN : 242 300 135 00108

Nos références : \\10.10.0.248\comcom\CCPS-2\Administration\Conseils Communautaires\2022\20220711-CC04\DELIBERATIONS\DEL-20220711-01.doc  
Objet : **CC N°4 20220711**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 11 juillet 2022 à SAINT PRIEST LA FEUILLE**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi onze juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Sostranien s'est réuni en séance ordinaire, à Saint Priest la Feuille, sur convocation de M. Etienne **LEJEUNE**, Président.

**Réf : 004-COMPTE RENDU DU 11 07 2022.doc**

Nombre de membres en exercice : **29**

Date de convocation 05/07/2022

Nombre de présents : 17

Nombre de Pouvoirs : 7

Nombre de votants : **24**

Étaient présents :

Madame Marie **AUCLAIR-DECOURSIER**, Monsieur Bernard **AUDOUSSET**, Monsieur Yves **AUMAITRE**, Monsieur Julien **BORIE**, Madame Myriam **BROGNARA**, Monsieur Pierre **COURET**, Monsieur Patrice **FILLOUX**, Monsieur Sylvain **HUGUET**, Madame Brigitte **JAMMOT**, Monsieur Étienne **LEJEUNE**, Madame Sophie **MARNIER**, Madame Patricia **MOUTAUD**, Madame Karine **NADAUD-MONTAGNAC**, Madame Laurence **PASQUIGNON**, Monsieur Patrice **PIARRAUD**, Monsieur Jean-Marc **PIOFFRET**, Monsieur Sébastien **VITTE**.

Pouvoirs et suppléances :

Madame Geneviève **BARAT** donne pouvoir à Monsieur Patrice **FILLOUX**.  
Monsieur Pierre **DECOURSIER** donne pouvoir à Madame Myriam **BROGNARA**.  
Monsieur Julien **DELANNE** donne pouvoir à Monsieur Etienne **LEJEUNE**.  
Monsieur Jean-Luc **GAZONNAUD** donne pouvoir à Monsieur Patrice **PIARRAUD**.  
Monsieur Gilles **LAVAUD** donne pouvoir à Madame **Brigitte JAMMOT**.  
Madame Fabienne **LUGUET** donne pouvoir à Monsieur Sébastien **VITTE**.  
Madame Josiane **VIGROUX-AUFORT** donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc **PIOFFRET**.

*(Arrivée de Mme Evelyne **AUGROS** au point n°12 ; Monsieur Benoît **BOUDET** donne pouvoir à Madame Evelyne **AUGROS**. Le nombre de présents passe à 25, le nombre de votants passe à 26.)*

Secrétaire de séance :

Après appel à candidature, Madame Myriam **BROGNARA** est élue secrétaire de séance.

Le précédent Compte rendu de séance du Conseil, a été adopté lors de la dernière séance mais non signé par les membres. Il leur est demandé de le signer ce jour. Le document fait le tour de table.

En introduction des points RIOLAND, Etienne LEJEUNE dresse une rapide synthèse de la situation de l'entreprise sur le territoire. Les recrutements pour la 1<sup>ère</sup> vague de formation ont été un peu plus nombreux que prévus compte tenu de très bonnes candidatures. Les besoins de locaux supplémentaires (Ex-MÉTALIS en Zi du Cheix face à Naudon-Mathé Frères) interviendront plus tôt que prévus : septembre 2022 au lieu de décembre initialement prévu. L'entreprise et l'organisme de formation fait un très bon retour sur les personnes en formation. Une demande de rallonge de subventions est en cours, dont la DETR, à hauteur de 80%.

## **1 - Avenant n°1 au lot n°1 « Désamiantage » pour la réhabilitation d'un bâtiment industriel à La Souterraine**

Lors du lancement des opérations de curage du bâtiment, il est apparu nécessaire de procéder à la dépose et l'enlèvement de matériaux contenant du plomb.

Sur la base du devis établi par l'entreprise 3D PROTEC, titulaire du marché, le montant de cette prestation supplémentaire s'élève à la somme de 72 177,00€ HT soit 86 612,40€ TTC.

Rappel du montant initial du marché :	261 412,00€ HT
Montant de l'avenant proposé :	+ 72 177,00€ HT
<i>(soit 27,61 % du marché initial)</i>	-----
Nouveau montant du marché :	333 589,00€ HT

Le Conseil Communautaire est appelé à valider la proposition d'avenant au marché de travaux de l'entreprise 3D PROTEC concernant le lot n°1 « Désamiantage » pour la réalisation des travaux de réhabilitation d'un bâtiment industriel à La Souterraine pour un montant de 72 177,00€ HT.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Valide la proposition d'avenant au marché de travaux de l'entreprise 3D PROTEC concernant le lot n°1 « Désamiantage » pour la réalisation des travaux de réhabilitation d'un bâtiment industriel à La Souterraine pour un montant de 72 177,00€ HT.**
- **Et Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

## **2 - Actualisation du Plan de financement PRÉVISIONNEL de la tranche 1 relative à l'opération de réhabilitation d'un bâtiment industriel à La Souterraine**

Par délibérations en date du 18 novembre 2021, le Conseil Communautaire a décidé l'acquisition du bâtiment DE FURSAC et le lancement d'une opération de requalification du site en vue d'accompagner l'installation de l'entreprise RIOLAND.

Au stade de l'APD, le montant prévisionnel des travaux s'élevait à 3 240 000,00€ HT sur une enveloppe globale de 4 000 000,00€ HT pour cette première tranche.

Toutefois, compte tenu de l'augmentation au niveau mondial des coûts des matières premières et de l'allongement des délais d'approvisionnement, il est nécessaire d'envisager une plus-value estimée à 300 000,00€ HT sur le coût des travaux.

Considérant les contraintes budgétaires qui s'imposent à la Communauté de Communes,

Considérant l'importance pour le territoire de voir cette opération arriver à son terme,

Afin de maintenir le niveau des aides à hauteur de 80%, il est proposé de solliciter un complément de financement de la part de l'Etat, qui suit ce projet, par un abondement de fonds DETR, ce qui modifie comme suit le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Plan de financement prévisionnel acquisition et travaux d'un bâtiment industriel : OPERATION CUMULÉE TRANCHE 01				
T01	<b>Dépenses (Montant HT)</b>		<b>Recettes (Montant HT)</b>	
	Acquisition bâtiment	200 000,00 €	<b>Etat Fonds-Friche</b>	
	Frais de notaire	10 000,00 €		
	Sous total	210 000,00 €		
	Désamiantage du site	800 000,00 €	<b>Etat DETR</b>	
	Travaux de réhabilitation			
	Reprise du clos et couvert	1 800 000,00 €	26,1%	1 122 209,62 €
	Second Œuvre	360 000,00 €	<b>Région Nouvelle Aquitaine</b>	
	Climatisation électricité	580 000,00 €		
	Sous total	3 540 000,00 €		
	Autre: CT-SPS-Etudes-Diagnostics-Dommage d'ouvrage etc...	200 000,00 €	<b>Autofinancement CCPS</b>	
	Maitrise d'Œuvre	350 000,00 €		
	<b>SOUS TOTAL T01</b>	<b>4 300 000,00 €</b>	46,5%	2 000 000,00 €
			<b>SOUS TOTAL T01</b>	
			20%	860 000,00 €
		<b>SOUS TOTAL T01</b>		
			<b>4 300 000,00 €</b>	

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider ce nouveau plan de financement et d'autoriser le Président à formaliser la demande de DETR complémentaire.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- Valide la proposition du nouveau plan de financement de l'opération de réhabilitation d'un bâtiment industriel à La Souterraine ;
- Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **3 - Décision modificative d'augmentation de crédits sur le budget annexe Ateliers Relais à la suite de l'actualisation du Plan de financement prévisionnel de la tranche 1 relative à l'opération de réhabilitation d'un bâtiment industriel à La Souterraine**

A la suite de la décision prise par le Conseil Communautaire d'actualiser le plan de financement de l'opération de réhabilitation d'un bâtiment industriel à La Souterraine, il est nécessaire de procéder à une décision modificative d'augmentation de crédits comme suit :

DEPENSES					RECETTES				
Compte	Fonction	Opération	Libellé	Montant HT	Compte	Fonction	Opération	Libellé	Montant HT
2313	61	22	Opération réhabilitation bâtiment industriel à La Souterraine	300 000,00	1321	61	22	Subvention d'équipement DETR	300 000,00
<b>Total</b>				<b>300 000,00</b>	<b>Total</b>				<b>300 000,00</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- Valide la proposition de décision modificative d'augmentation de crédits sur le budget annexe Ateliers Relais à la suite de l'actualisation du Plan de financement prévisionnel de la tranche 1 relative à l'opération de réhabilitation d'un bâtiment industriel à La Souterraine;
- Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **4 - Attribution des marchés de travaux pour la réalisation de l'opération de réhabilitation d'un bâtiment industriel à La Souterraine**

Sur la base du dossier de consultation établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée de cette opération (Cabinet BETEM de Brive la Gaillarde), une consultation des entreprises a été engagée en procédure adaptée ouverte avec négociation.

Pour mémoire, dans un premier temps, les 2 premiers lots ont été attribués comme suit :

- Lot 1 « Désamiantage » à l'entreprise 3D PROTEC pour un montant de 261 412,00 € HT auquel s'ajoute un avenant n°1 de 72 177,00 € HT pour un total de 333 589,00 € HT (DEL-20220711-01) ;

- Lot 2 « Curage » à l'entreprise LIMOUSIN TRAVAUX PUBLICS pour un montant de 69 230.20 € HT.

Après relance de la procédure pour les autres lots et après négociations et à la suite de l'analyse effectuée par l'équipe de maîtrise d'œuvre, il est proposé d'attribuer les marchés de travaux suivant le classement effectué par la Commission d'étude des marchés en procédure adaptée, en application des critères de la consultation.

Lots	Désignation	Titulaire	Offres retenues (Montants en € HT)
Lot 1	Désamiantage	3D PROTEC - 23300 Saint Maurice la Souterraine	333 589,00
Lot 2	Curage	LIMOUSIN TRAVAUX PUBLICS - 87270 Bonnac la Cote	69 230,20
Lot 3	Gros œuvre	CHAPTARD CONSTRUCTION - 03100 Montluçon	131 876,88
Lot 4	Structure métallique	ACS 23 - 23300 La Souterraine	199 895,00
Lot 5	Couverture étanchéité	SEMC - 23 130 St Junien le Chatel	444 607,69
Lot 6	Bardage	SEMC - 23 130 St Junien le Chatel	194 907,93
Lot 7	Menuiseries extérieures alu	INOV ALU - 87000 Limoges	175 287,00
Lot 8	Serrurerie	SERRUBAT - 23000 Guéret	176 311,00
Lot 9	Menuiseries bois	LECOMTE - 87000 Limoges	77 964,16
Lot 10	Faux plafonds	LECOMTE - 87000 Limoges	51 439,06
Lot 11	Plâtrerie	SOGET MAZET - 03100 Montluçon	162 939,76
Lot 12	Peinture	SIFU GROUPE - 23 000 Guéret	95 706,18
Lot 13	Revêtement sol souple	SOGET MAZET - 03100 Montluçon	164 000,00
Lot 14	Revêtement sol dur faïence	Compagnons Carreleurs Associés - 19600 Saint Pantaléon de Larche	52 342,77
Lot 15	Electricité	AEL - 87280 Limoges	479 854,94
Lot 16	Plomberie distribution air comprimé	MISSENERD - 19270 USSAC	109 180,24
Lot 17	Chauffage ventilation rafraichissement	MISSENERD - 19270 USSAC	428 742,30
Lot 18	VRD	EUROVIA - 23200 Aubusson	185 328,58
Lot 19	Clotures	ESAT LES ATELIERS DU MAGEROT - 23000 St Sulpice le Gérétois	15 314,00
Lot 20	Espaces verts		-

3 548 516,69

Marchés attribués
Marchés à attribuer

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- Valide la proposition d'attribution des marchés de travaux pour l'ensemble des lots n°3 à 19 selon le classement effectué par la Commission d'étude des marchés en procédure adaptée dans le cadre de l'opération de réhabilitation d'un bâtiment industriel à La Souterraine ;
- Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **5 - Etude de faisabilité d'une extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de la Souterraine**

Vu la demande en matière de présence médicale et l'opportunité d'attirer en plus des spécialistes, se pose aujourd'hui la question de l'extension des locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de La Souterraine.

Le site actuel ayant déjà fait l'objet d'un agrandissement par rapport au projet initial et au vu du foncier disponible restant (contraintes de stationnement) il n'est plus possible d'envisager une extension supplémentaire.

Afin d'avancer sur le projet d'extension il est proposé d'engager une étude de faisabilité sur d'autres sites selon les opportunités offertes (notamment l'ancienne caserne des pompiers).

Il est proposé de lancer une consultation des entreprises (bureaux d'études, architectes) afin d'étudier la faisabilité technique et l'opération.

En l'absence de crédits ouverts au budget pour le financement de cette étude il est proposé de procéder à une décision modificative de virement de crédits comme suit :

DIMINUTIONS DE CREDITS				AUGMENTATIONS DE CREDITS			
Compte	Fonction	Libellé	Montant	Compte	Fonction	Libellé	Montant
2313	020	Travaux de grosses réparations sur les bâtiments comcom	- 40 000,00	2031	414	Etude de faisabilité	40 000,00

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- Valide la proposition de lancer une consultation des entreprises (bureaux d'études, architectes) afin d'étudier la faisabilité technique et l'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à La Souterraine ;
- Décide de procéder à une décision modificative de virement de crédits à hauteur de 40 000€ telle que présentée ci-dessus ;
- Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 6 - Aides à l'immobilier d'entreprises

Sur la base du règlement d'intervention adopté par la Communauté de Communes du Pays Sostranien et à la suite des travaux de la Commission « Economie » qui s'est tenue le 23 juin dernier, il est proposé de valider les aides suivantes :

### 1-Projet de l'entreprise ROULEZ-FACILE

Le projet consiste en la réhabilitation de l'ancien local de l'enseigne Leader Price sur la Commune de La Souterraine.

Montant de l'opération = 75 775,41€

Dépense éligible = 75 775,41€

Assiette maximale = 50% (requalification d'une friche)

Montant maximum de l'aide CCPS = 37 887,70€

Sur la base du règlement d'intervention de soutien aux entreprises adopté par délibération du 29 juin 2021, DEL-20210629-30, il est proposé d'attribuer à l'entreprise ROULEZ-FACILE une aide d'un montant maximum de 37 887,70€ pour la réalisation de ce projet.

### 2-Projet de l'entreprise ESPACE VERT SOSTRANIEN

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment neuf au lieu-dit Le Glais sur La Commune de la Souterraine.

Montant de l'opération = 224 746,86€

Dépense éligible = 186 335,54€

Assiette maximale = 25% (construction neuve)

Montant maximum de l'aide CCPS = 46 583,88€

Sous réserve de l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet et sur la base du règlement d'intervention de soutien aux entreprises adopté par délibération du 29 juin 2021, DEL-20210629-30, il est proposé d'attribuer à l'entreprise ESPACE VERT SOSTRANIEN une aide d'un montant maximum de 46 583,88€ pour la réalisation de ce projet.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Décide d'attribuer à l'entreprise ROULEZ-FACILE une aide d'un montant maximum de 37 887,70€ pour la réalisation de son projet de réhabilitation de l'ancien local de l'enseigne Leader Price à La Souterraine**
- **Décide d'attribuer à l'entreprise ESPACE VERT SOSTRANIEN une aide d'un montant maximum de 46 583,88€ pour la réalisation de son projet de construction d'un bâtiment neuf au lieu-dit Le Glais sur La Commune de la Souterraine.**
- **Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

## 7 - Soutien à la création d'un multiservice porté par la Commune de Saint Maurice la Souterraine

Sur la base du règlement d'intervention adopté par la Communauté de Communes du Pays Sostranien et à la suite des travaux de la Commission « Economie » qui s'est tenue le 23 juin dernier, il est proposé de valider les aides suivantes :

Après une étude de marché réalisée par Vival-Groupe Casino, la Commune de Saint Maurice la Souterraine, avec un repreneur identifié et associé au projet, a décidé la création d'un multiservice dans le bourg.

Le projet consiste en la réhabilitation de locaux mis à disposition par la Commune selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Honoraires de maîtrise d'œuvre	33 400,00	DETR (40%)	92 960,00
		Région NA (25,82%)	60 000,00
Travaux	199 000,00	<b>CCPS (12,91%)</b>	<b>30 000,00</b>
		Autofinancement (21,27%)	49 440,00
<b>Total</b>	<b>232 400,00</b>	<b>Total</b>	<b>232 400,00</b>

La Commune a déjà obtenu les accords de financement de la part de la Région et de la DETR et les marchés sont en cours de notification.

Sur la base du règlement d'intervention de soutien à la dynamisation des centres-bourgs adopté par délibération du 29 juin 2021, DEL-20210629-31, il est proposé d'attribuer à la Commune de Saint Maurice la Souterraine une subvention d'investissement d'un montant maximum de 30 000,00€ pour la réalisation de ce projet.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Décide d'attribuer à la Commune de Saint Maurice la Souterraine une subvention d'investissement d'un montant maximum de 30 000,00€ pour la réalisation de son projet de création d'un multiservice.**
- **Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

## **8 - Revalorisation des provisions pour charges locatives de l'entreprise Brasserie des Monts de Guéret installée à la Pépinière d'entreprises**

En raison de l'augmentation constatée du coût des différentes charges locatives dont l'électricité et le gaz, et d'une consommation importante de ces mêmes fluides, la Brasserie des Monts de Guéret - hébergée dans l'atelier n°6 de la Pépinière d'Entreprises - souhaiterait que les provisions mensuelles soient augmentées de 78 € pour éviter une régularisation trop importante.

Pour information, au 31/05/2022, la Brasserie a provisionné 432 € TTC de charges locatives et la consommation d'électricité et de gaz s'élèvent déjà à 933,28 € TTC.

A ce jour, les provisions pour charges locatives s'élèvent à 72 € HT.

Le Conseil Communautaire est sollicité pour les augmenter à 150 € HT, dès la facturation du loyer du mois de juin 2022.

Les membres de la Commission Économique réunis le 23 juin dernier ont émis un avis favorable à cette demande.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Accepte de revaloriser les provisions pour charges locatives de l'entreprise Brasserie des Monts de Guéret installée à la Pépinière d'entreprises à hauteur de 150,00€ HT par mois à compter du mois de juin 2022.**
- **Et Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

## **9 - Programmation du Centre Culturel Yves Furet pour la saison 2022-2023 et actualisation des tarifs**

A la suite des travaux de la Commission Culturelle du lundi 27 juin dernier, il est proposé ci-dessous le programme des spectacles à intervenir organisés par la Communauté de Communes au Centre Culturel Yves FURET et dans les salles extérieures.

Ces manifestations culturelles seront recensées dans le programme de la saison culturelle du Centre Culturel Yves FURET édité par la Communauté de Communes.

Selon les crédits votés, il est demandé d'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat (DRAC Nouvelle Aquitaine) à hauteur de 40 000€ ; de la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 55 000€ et du Département de la Creuse à hauteur de 25 000€.

PROGRAMMATION (Sous réserve de modifications et de la participation financière de la Commune de Dun le Palestel)

\*Quand non précisé : Tarif Plein / Tarif Réduit / Tarif Abonné

Ouverture de saison jeudi 29 septembre « Hector ou rien » (Entrée libre)

Ouverture « Festival JAZZ à La Sout » vendredi 7 octobre (Entrée libre)

« Un travail de fourmi » Cie Thomas VISONNEAU : vendredi 14 octobre [Azéables] (8€/5€/5€)

« Sœur Marie-Thérèse de Batignolles » : vendredi 21 octobre (25€/22€/20€)

« Joseph JAVA – l'interview » jeudi 27 octobre [Microfolie] (6€/3€/3€)

**GIENTRE** jeudi 10 novembre [Dun le Palestel] (20€/18€/15€)

**ZENTONE** (Hightone + Zenzile) vendredi 18 novembre (25€/22€/20€)

« Folies Baroques » jeudi 24 novembre [Microfolie] (6€/3€/3€)

« Victor et le ukulélé » mardi 29 novembre 10h & 14h30 (6€/3€/3€)

**Guillaume MEURICE** vendredi 2 décembre (30€/25€/22€)

**Nora HAMZAWI** mardi 6 décembre (32€/30€/25€)

« Starsky Minute » cie La dépliant vendredi 9 décembre (12€/8€/50€/6€/3€ : TP/CE/TR+TA/TE)

« Lumières ! » Cie Ellie JAMES jeudi 15 décembre 10h & 20h30 [Microfolie] (6€/3€ : + 12ans / -12ans & TA)

« Warning » Cirque inextremiste jeudi 5 janvier (12€/8€/50€/6€/3€ : TP/CE/TR+TA/TE)

« Be.com » Théâtre Aloual vendredi 13 janvier (12€/8€/50€/6€/3€ : TP/CE/TR+TA/TE)

« Par lui-même » cie Le bastion de l'âme jeudi 19 janvier [Microfolie] (6€/3€/3€)

Gaya Quartet jeudi 26 janvier [Saint Maurice] vendredi 27 janvier [Saint Léger] (8€/5€/5€)

**TRYO** vendredi 3 février (40€/35€/32€)

**Julien LOURAU** vendredi 17 février [Dun le Palestel] (22€/20€/15€)

« Qu'est-ce que tu as dans la tête ? » Cie La Présidente a eu 19 jeudi 23 février [Microfolie] (6€/3€/3€)

**JMF** mardi 28 février (6€/3€/3€)

« Clim » cie ATLATL jeudi 2 mars [Microfolie] (6€/3€/3€)

Louv + Laétikè mercredi 8 [Saint Priest] jeudi 9 mars [Saint-Germain] (8€/5€/5€)

**Eric ANTOINE** vendredi 17 mars (50€/45€/42€)

« Plumés » Cie Le bastion de l'âme jeudi 23 mars (12€/8€/50€/6€/3€ : TP/CE/TR+TA/TE)

« La leçon » Cie PIETRAGALLA DEROUAULT vendredi 31 mars (25€/22€/20€)

« Please Stand Up » Nicole FERRONI jeudi 6 avril [Dun le Palestel] (25€/22€/20€)

« Welcome to Knockemstiff » One + One jeudi 20 avril [Microfolie] (6€/3€/3€)

**Aymeric LOMPRET** vendredi 28 avril (28€/25€/22€)

Am Ketenes jeudi 4 mai [Vareilles] vendredi 5 mai [Noth] (8€/5€/5€)  
 Waterworks jeudi 11 mai [Microfolie] (6€/3€/3€)  
 « Fortune » Cie ATLATL mercredi 17 mai (12€/8€50/6€/3€ : TP/CE/TR+TATE)  
**ERIC & QUENTIN** vendredi 26 mai (25€/22€/20€)  
 « Doggo » cie Ellie JAMES mardi 30 mai – 10h & 14h30 (6€/3€ : + 12ans / -12ans & TA)  
 « L'hiver en juillet » Cie Biscornue jeudi 1<sup>er</sup> juin [Saint-Agnant] vendredi 2 juin [Bazelat] (8€/5€/5€)  
 « Du Son pour l'Audition » Fédération Hiero Limoges mardi 6 juin (Entrée libre)  
**LES GOGUETTES** en trio mais à 4 vendredi 16 juin (concert de clôture) (30€/25€/22€)

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- Valide la programmation 2022-2023 du Centre Culturel Yves Furet ;
- Autorise le président à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat (DRAC Nouvelle Aquitaine) à hauteur de 40 000€ ; de la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 55 000€ et du Département de la Creuse à hauteur de 25 000€ ;
- Et autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **10 - Centre Culturel Yves Furet : Proposition de nouveau règlement intérieur et nouveaux tarifs de location**

Lors de sa réunion du 27 juin dernier, la Commission Culturelle a rappelé que la saison culturelle est prioritaire et la polyvalence est une activité annexe.

Un retour sur les récentes dégradations et problématiques amène à penser que certaines manifestations ne sont pas adaptées à la salle. Il convient d'être sélectifs et surtout vigilants quant à l'image renvoyée aux partenaires financiers (DRAC, Région...) qui questionnent régulièrement sur l'utilisation de la salle en dehors de l'activité culturelle.

Il est proposé de limiter à 50 événements par saison et pas plus de 2 par semaine avec 10 journées de polyvalence maximum par an.

La commission suggère de supprimer la configuration « banquets » (repas).

La commission a validé le projet de règlement intérieur, tel que joint en annexe, ainsi que les nouveaux tarifs de location. Il a été rappelé durant la commission que ce règlement devait être respecté par les utilisateurs.

**Tarifs de location proposés :** Le tarif est entendu par 24 heures, auquel s'appliquera -20% par journée supplémentaire et pour un minimum de 200 personnes.

Configuration spectacle (avec gradin)	Sans régie générale		Avec régie générale		Régisseur supplémentaire		Cuisine/traiteur	
	Ancien tarif	Nouveau tarif	Ancien tarif	Nouveau tarif	Ancien tarif	Nouveau tarif	Ancien tarif	Nouveau tarif
Communauté de Communes	230,00	<b>350,00</b>	460,00	<b>600,00</b>	290,00	<b>400,00</b>	153,00	<b>200,00</b>
Hors Communauté de communes	382,00	<b>500,00</b>	610,00	<b>800,00</b>			230,00	<b>300,00</b>

Configuration concert (sans gradin)	Avec Régie générale				Régisseur supplémentaire		Cuisine/traiteur	
	concert gratuit		concert payant					
	Ancien tarif	Nouveau tarif	Ancien tarif	Nouveau tarif	Ancien tarif	Nouveau tarif	Ancien tarif	Nouveau tarif
Communauté de Communes	460,00	<b>500,00</b>	610,00	<b>700,00</b>	290,00	<b>400,00</b>	153,00	<b>200,00</b>
Hors Communauté de communes	610,00	<b>700,00</b>	763,00	<b>900,00</b>			230,00	<b>300,00</b>

Configuration banquet (chaises+tables)	Sans régie générale		Avec régie générale		Régisseur supplémentaire		Cuisine/traiteur	
	Ancien tarif	Nouveau tarif	Ancien tarif	Nouveau tarif	Ancien tarif	Nouveau tarif	Ancien tarif	Nouveau tarif
Communauté de Communes	460,00	<i>sans objet</i>	686,00	<i>sans objet</i>	290,00	<i>sans objet</i>	230,00	<i>sans objet</i>
Hors Communauté de communes	763,00	<i>sans objet</i>	990,00	<i>sans objet</i>			305,00	<i>sans objet</i>

Autres facturations	Ancien tarif	Nouveau tarif
Caution	400,00	<b>700,00</b>
Forfait nettoyage	110,00	<b>150,00</b>

#### **REGLEMENT INTERIEUR annexé**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- Valide le projet de règlement intérieur du Centre Culturel tel que joint en annexe ;
- Valide les propositions de tarifs détaillées ci-dessus ;
- Et autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **11 - Centre Culturel Yves Furet : Convention de partenariat à intervenir avec la Commune de Dun le Palestel**

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Communauté de Communes se mobilise avec les partenaires des collectivités territoriales, pour faire des initiatives culturelles un véritable secteur d'activité. A cet effet, il est proposé de conclure avec La Commune de Dun le Palestel un partenariat visant à étendre la programmation du Centre Culturel Yves Furet dans la salle Apollo de Dun le Palestel.

Une convention à intervenir doit fixer les engagements de chacune des parties comme suit :

### **La Communauté de Communes du Pays Sostranien :**

- **Assure une programmation de 2 à 3 spectacles de la saison**
- Prend en charge les cachets des formations, ainsi que les charges s'y afférant, la location du matériel supplémentaire et la régie son ou lumières des spectacles.
- Gère et organise **l'intégralité de l'accueil artistique** (hébergement, restauration, catering...);
- **Assure les missions d'accueil et de billetterie ;**
- Prend en charge les **repas et le catering des artistes et techniciens**
- Assure, si nécessaire, la constitution d'un service de sécurité pendant les soirées. Ce service de sécurité sera composé d'une personne diplômée d'Etat en sécurité, SSIAP1, affectée uniquement à cette tâche, et de deux personnes ayant suivi une formation adaptée à la sécurité incendie (manipulation d'extincteurs, connaissance des moyens d'alarme, évacuation) ;
- Souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'organisation des spectacles.

### **La Commune de Dun le Palestel :**

- **Met à disposition gracieusement la salle Apollo** sur la période d'exploitation (montage, spectacle, démontage)
- **Assure un accompagnement technique** en mettant à disposition le **matériel technique**, propriété de la Mairie de Dun Le Palestel et notamment les services de montages de scènes
- Prend en charges les services de ménages après les événements
- Confie la gestion du bar à une association locale
- Inclut les concerts dans la programmation culturelle de la salle Apollo ;
- Assure un relai d'information sur les spectacles programmés ;
- **Apporte une participation financière de 5 000 € HT**
- S'engage à utiliser tous les moyens en sa possession afin de **faire connaître** à l'ensemble de ses partenaires et au public, **l'implication du Centre Culturel Yves Furet et de la Communauté de Communes du Pays Sostranien** et à faire figurer sur tous les documents élaborés et diffusés concernant les dates programmées, la collaboration du CCYF.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'accepter cette proposition et d'autoriser le Président à signer la convention correspondante au titre de la saison culturelle 2022-2023.

*Josiane VIGROUX-AUFORT s'inquiète des participations antérieures 2020 et 2021 à hauteur de 5 000 € chacune, annoncées préalablement par Dun et/ou la CCPD en contrepartie de la programmation du CCYF en Pays Dunois. Il lui est répondu que ces engagements verbaux n'ont jamais été suivis d'effet.*

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Valide cette proposition sous réserve que la Commune de Dun le Palestel s'engage par délibération à honorer les engagements décrits ci-dessus ;**
- **Décide de ne pas signer les contrats avec les différents intervenants dans l'attente de l'engagement de la Commune de Dun le Palestel ;**
- **Précise qu'à défaut d'engagement de la Commune de Dun le Palestel, les 3 représentations prévues dans la salle Apollo sur la saison 2022-2023 seront annulées ;**
- **Et autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

*Arrivée de Mme Evelyne AUGROS à 19h20, Monsieur Benoît BOUDET donne pouvoir à Madame Evelyne AUGROS. Le nombre de présents passe à 25, le nombre de votants passe à 26.*

## **12 - Décision modificative de virement de crédits sur le budget annexe Centre Culturel Yves Furet pour des remboursements de billetterie**

Considérant les bouleversements dans la programmation du Centre Culturel pour cause de fermeture administrative due à la Covid-19, il est nécessaire d'effectuer des remboursements de billetterie.

Pour pouvoir répondre aux demandes de remboursements, il est nécessaire de procéder à une décision modificative de virement de crédits sur le budget prévisionnel 2022 du Centre Culturel Yves Furet :



DIMINUTION DE CREDITS			AUGMENTATION DE CREDITS		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
60612	Energie Electricité	- 2 000,00	65888	Titres annulés sur exercice antérieur	2 000,00

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Valide cette proposition et décide de procéder à une décision modificative de virement de crédits à hauteur de 2000,00€ sur le budget annexe du Centre Culturel Yves Furet comme décrit ci-dessus ;**
- **Et autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

### **13 - Modification des tarifs de la régie de recettes du Réseau Intercommunal de Lecture Publique**

Afin de faciliter l'intégration des populations réfugiées sur le territoire (réfugiés ukrainiens et ressortissants du Centre d'accueil des demandeurs d'asile) il est proposé de leur offrir la gratuité de l'adhésion et de l'accès aux différents ouvrages du fonds documentaire du Réseau.

Par ailleurs, dans la mesure où il s'agit d'un service qui n'est plus demandé par les usagers, il est proposé de supprimer le tarif « photocopie » de la régie de recettes du Réseau Intercommunal de Lecture Publique.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Valide ces propositions ;**
- **Et autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

### **14 - Modalités de répartition des charges de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans hébergement « Les Loupiots » entre la Commune de La Souterraine et la Communauté de Communes**

Aux termes d'un acte notarié en date du 2 avril 2015, la Commune a cédé à la Communauté de Communes l'immeuble « Accueil de Loisirs Les Loupiots » figurant au cadastre sous les références BL 188 et 190 sur la Commune de La Souterraine.

Depuis, cet immeuble accueille les services Accueil Périscolaire relevant de la compétence de la Commune et Accueil Extrascolaire relevant de la compétence de la Communauté de Communes. Toutefois, aucune disposition juridique n'a été prévue dans l'acte de vente ou à la suite pour définir les modalités de répartition des charges liées à cet équipement.

Il est donc proposé de passer une convention ayant pour objet de préciser les modalités de répartition des charges supportées directement par la Communauté de Communes et la Commune pour le fonctionnement des services Accueil Périscolaire et Accueil Extrascolaire dans les locaux de l'Accueil de Loisirs Les Loupiots à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En dehors des sommes allouées à la Maison des Jeunes et de la Culture pour le fonctionnement du service, il convient de prendre en compte les dépenses réglées directement, soit par la Communauté de Communes, soit par la Commune, afin de pouvoir procéder à leur répartition.

Afin de procéder à la répartition des charges entre la Communauté de Communes et la Commune il est décidé d'appliquer la même clé de répartition que celle retenue dans le cadre de la Convention Territoriale Globale soit 55% à la charge de la Communauté de Communes et 45% à la charge de la Commune.

En fin d'exercice un état contradictoire sera établi au vu des dépenses réglées par chacune des parties et la partie qui aura réglé le montant le plus élevé

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Valide ces propositions ;**
- **Et autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

### **15 - Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) : changement de siège social**

Par délibération en date du 20 décembre 2021 référencée DEL20211220-23, le Conseil Communautaire a décidé de créer un CIAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et de lui confier la gestion du service de livraison de repas à domicile et du service de transport à la demande.

S'agissant d'un établissement secondaire de la Communauté de Communes, il a été décidé d'établir le siège du CIAS à La Souterraine- 10, avenue Joliot Curie (23300).

Cependant, dans la mesure où l'activité administrative du service s'exerce sur un autre site, rue de l'Hermitage, il est proposé de transférer le siège social du CIAS rue de l'Hermitage, notamment pour une simplification des relations avec les différentes caisses de cotisation (URSSAF et caisses de retraites).

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Valide ces propositions ;**

- Et autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **16 - Tourisme : Valorisation touristique du Pays Sostranien par les activités de pleine nature**

Depuis plusieurs années, le Département de la Creuse a initié une politique d'aménagement volontariste sur les activités de pleine nature.

Ce souhait de développer ces activités a trouvé dès 2016 un relais auprès des intercommunalités de l'Ouest-Creuse et a donné lieu à une étude pré figurative par l'agence KIPIK. Les conclusions de l'étude ont pointé un réseau de circuits vieillissant, un manque de valorisation, qui peine à faire ressortir une offre véritablement attrayante et adaptée aux attentes des usagers

Aujourd'hui, des facilités tels que les systèmes d'information géographique en ligne permettent de mieux appréhender le parcellaire cadastral et des opportunités se font jour pour l'amélioration des itinéraires et refonder le schéma du réseau d'itinéraires

Par ailleurs, la Communauté de Communes souhaite renforcer ses actions de promotion des pratiques d'activités de pleine nature.

Les objectifs poursuivis visent à structurer l'espace territorial en articulant les circuits autour des sites naturels et historiques emblématiques du Pays Sostranien ; renforcer la multidisciplinarité des activités de pleine nature « rando » et promouvoir le territoire et les pratiques APN.

Le projet développe plusieurs actions qui convergent autour de deux axes :

- La rénovation du réseau de circuits de randonnée
- La promotion des pratiques APN liées de près ou de loin au réseau de circuits de randonnée.

Concernant le phasage prévisionnel, les travaux débiteront dès que possible et s'effectueront selon un timing différencié en fonction des circuits. L'indisponibilité des bénévoles et du prestataire Petit Patrimoine Environnement durant l'été, le délai de fourniture de certains éléments amènent à entreprendre la plupart des réalisations en fin d'été / automne.

Dépenses		Recettes	
Type de dépenses	Montant HT	Financiers	Montant
<b>ACTION 1</b>			
<b>Rénovation du réseau de circuits de randonnées</b>			
1. Ouverture de chemins de randonnées 4 jours	2 000,00 €	1. BOOST'TER	15 356,52 €
2. Réalisation de chicanes	760,00 €	60%	
3. Réalisation d'une passerelle en bois de chêne au nord de l'étang de la Chaume	820,00 €	2. CCPS autofinancement	10 237,68 €
4. Fabrication de 14 panneaux touristiques	6 720,00 €	40%	
5. Infographie de 14 panneaux rando ou trail	4 900,00 €		
6. Fournitures pour balisage, signalétique et visuels panneaux	5 311,19 €		
7. Fourniture pour balisage VTT	106,00 €		
8. Fourniture piquets sciés et piquets écorcés	1 217,00 €		
<b>ACTION 2</b>			
<b>Promotion des pratiques de pleine nature</b>			
9. Achat d'un drone	499,17 €		
10. Achat de 3 paires de jumelles	330,84 €		
11. Achat d'un copieur pour diffusion papier des supports	2 930,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>25 594,20 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>25 594,20 €</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- Valide ces propositions ;
- Et autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **17 - Décisions modificatives sur le Budget Principal et le Budget Annexe du Centre Aquatique**

Considérant l'insuffisance de crédits sur le budget annexe du Centre Aquatique il est proposé de procéder à une décision modificative comme suit :

### **Sur le budget principal**

Virement de crédits en section de fonctionnement

DIMINUTIONS DE CREDITS				AUGMENTATIONS DE CREDITS			
Compte	Fonction	Libellé	Montant	Compte	Fonction	Libellé	Montant
023	01	Virement à la section d'investissement	- 5 000,00	65821	323	Subvention d'équilibre au budget annexe Centre Aquatique	5 000,00

Diminution de crédits en section d'investissement

DEPENSES				RECETTES			
Compte	Fonction	Libellé	Montant	Compte	Fonction	Libellé	Montant
2313	020	Travaux de grosses réparations sur les bâtiments comcom	- 5 000,00	021	01	Virement de la section de fonctionnement	- 5 000,00

### **Sur le budget annexe Centre Aquatique**

Augmentation de crédits en section de fonctionnement

DIMINUTIONS DE CREDITS				AUGMENTATIONS DE CREDITS			
Compte	Fonction	Libellé	Montant	Compte	Fonction	Libellé	Montant
023	01	Virement à la section d'investissement	5 000,00	74751	323	Subvention d'équilibre du budget principal	5 000,00

Augmentation de crédits en section d'investissement

DEPENSES				RECETTES			
Compte	Fonction	Libellé	Montant	Compte	Fonction	Libellé	Montant
2313	323	Travaux sur les immobilisations en cours	5 000,00	021	01	Virement de la section de fonctionnement	5 000,00

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Valide ces propositions ;**
- **Et autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

## **18 - Complément avance sur participation 2022 au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)**

Par délibération en date du 28 mars 2022 le Conseil Communautaire a décidé de verser la participation 2022 au CIAS en deux temps : 80% au mois de mai 2022 soit 90 203,00€ puis le solde de 20% en fin d'année au vu des bilans établis par le CIAS.

Pour mémoire, la participation prévisionnelle de la Communauté de Communes au service de repas à domicile s'élève à la somme de 109 711,00€ pour l'exercice 2022.

Considérant les soucis techniques de mise en place la facturation auprès des usagers, le CIAS, à ce jour n'a encore perçu aucune recette de vente des repas et se trouve de fait confronté à un soucis de trésorerie.

Il est proposé au Conseil Communautaire de verser un complément de participation 10 000,00€ au CIAS pour lui permettre de fonctionner dans l'attente de l'encaissement de ses recettes de vente de repas.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Valide ces propositions et décide le versement d'un complément de participation de 10 000€ au CIAS ;**
- **Et autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

**L'ordre du jour étant épuisé, et après avoir remercié les membres de l'assemblée de leur participation, ainsi que la commune de Saint Priest La Feuille pour son accueil, le Président lève la séance à 19h50.**

**La secrétaire de séance,  
Madame Myriam BROGNARA**

**Le Président,  
Monsieur Étienne LEJEUNE**

**Les Conseillers Communautaires :**

*Compte-rendu présenté et adopté à l'unanimité lors de la séance du  
Conseil Communautaire du 29 septembre 2022;  
Et les membres ont signé le registre.*